

Sommaire

La chronique du maire	4	publication désigne, lorsqu'il y a lieu,
Informations municipales	9	aussi bien les femmes que les hommes.
La bibliothèque	15	
La page communautaire	17	Ce bulletin d'informations est publié six
La rubrique informative	22	fois l'an par la Ville de Macamic.
Le calendrier des activités	25	
Pour nous rejoindre	28	

Mise en pages : Ginette Labbé

Correction : Victoire Bacon

**Un grand merci à tous nos
collaborateurs.**

Dépôt légal - Volume 8 no 2
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

La forme masculine utilisée dans cette

La chronique du maire

Madame,
Monsieur,

Au cours des dernières semaines, le conseil municipal a été saisi de plusieurs dossiers et des décisions ont été prises.

Ainsi, il me fait plaisir de vous informer des principaux sujets qui ont retenu notre attention, à savoir :

- Dans le cadre du programme de Renouveau urbain et villageois du Gouvernement du Québec, nous recevrons une subvention de 26 265 \$ pour la construction de nouveaux trottoirs à l'été 2003 dans le village du secteur Colombourg; cette subvention représente 50 % des coûts du projet présenté par la Ville le 10 juin 2002 et qui sont évalués à 52 530 \$.

Réunion du 27 janvier 2003

- ➔ Le conseil municipal confirme par résolution les positions des anciennes municipalités paroisse et Colombourg à l'effet de ne pas se départir des lots intramunicipaux de la nouvelle ville;
- ➔ Octroi d'une subvention d'un montant de 100 \$ au Pavillon Le Séjour pour un échange culturel;
- ➔ Résolution pour le renouvellement et la signature de l'entente intermunicipale de gestion des déchets du secteur Colombourg avec les municipalités de Gallichan, Palmarolle et Rapide Danseur et la Ville de Duparquet;
- ➔ Adoption des prévisions budgétaires du comité

intermunicipal des déchets du secteur Colombourg au montant de 111 425 \$, la quote-part de notre municipalité étant de 19 111 \$;

- ➔ Demande de contingent d'un maximum de 2 000 tonnes métriques vertes pour des coupes de bois sur les lots intramunicipaux de la nouvelle ville pour la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2004.

Réunion du 10 février 2003

- ➔ Autorisation à la municipalité de Palmarolle de procéder en notre nom à l'achat de 60 000 kg d'abat-poussière pour les chemins de gravier - été 2003;
- ➔ Achat du tracteur loué par l'ancienne paroisse auprès de location AGCO Finance à l'échéance du contrat de location le 18 mai 2003 au montant

résiduel comptant de 18 150 \$, taxes en plus;

- ➔ Contribution de 50 \$ pour le financement de l'activité du Carrefour Jeunesse Emploi.

Réunion du 24 février 2003

- ➔ Mandat confié à la firme Sylviculture Lavérendrye, bureau de La Sarre, pour agir à titre de consultant de la municipalité pour l'exécution des travaux forestiers ou autres sur l'ensemble des lots intramunicipaux, blocs et éparcs, et ce, pour une durée fixe de cinq (5) ans en conformité à l'article 29.3 de la Loi sur les cités et villes;
- ➔ Appui à la demande d'aide financière de la Corporation de développement au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC pour la phase III du projet Grand Héron au montant de 20 000 \$;

➔ Suite à la révision complète du plan de sécurité civile de la nouvelle ville de Macamic après les regroupements, le conseil a adopté officiellement ce plan par sa résolution 2003-02-046;

➔ Avis au ministre des Ressources naturelles de notre objection à l'instauration pour les municipalités d'une contribution au Fonds forestier, d'un quelconque montant;

➔ Demande au CRTC d'ordonner à Radio-Nord inc. d'offrir et d'assurer un service de qualité et de maintenir le service d'un journaliste permanent dans la MRC d'Abitibi-Ouest;

➔ Résolution adressée au premier ministre du Canada, monsieur Jean Chrétien, et à l'O.N.U. confirmant que le conseil se prononce contre une guerre avec l'Irak.

Réunion du 10 mars 2003

Adoption des règlements suivants :

03-023 relatif à la numérotation civique des maisons et bâtiments sur l'ensemble du territoire;

03-024 décrétant l'application des chapitres III et IV du titre 1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ayant trait à la division du territoire de la municipalité en districts électoraux ainsi qu'à la composition du conseil de la municipalité;

➔ Versement d'une contribution financière de 100 \$ pour le gala

Méritas de la Polyno;

➔ Demande adressée au ministère des Régions afin que soient révisés les paramètres relatifs aux milieux favorisés et défavorisés en Abitibi-Ouest.

En ce qui concerne notre nouveau plan de sécurité civile, nous tenons à vous présenter les responsables de chaque section de l'Organisation municipale de sécurité civile :

Daniel Rancourt : Maire

Denis Bédard : Coordonnateur

Nicole Bouffard et Joëlle Rancourt : Coordonnatrices adjointes

Jocelyne Laforest : Administration

Ghislain Deschênes : Communication

Ghislain Mélançon : Service incendie

Lucette Bastien : Service aux sinistrés

Renald Mélançon : Service technique et transport

Pour assister les responsables, une équipe de 30 personnes apporte un support technique dans les différents secteurs, advenant le déclenchement des opérations de sécurité civile sur notre territoire.

(À la page suivante, vous trouverez l'organigramme de l'OMSC.)

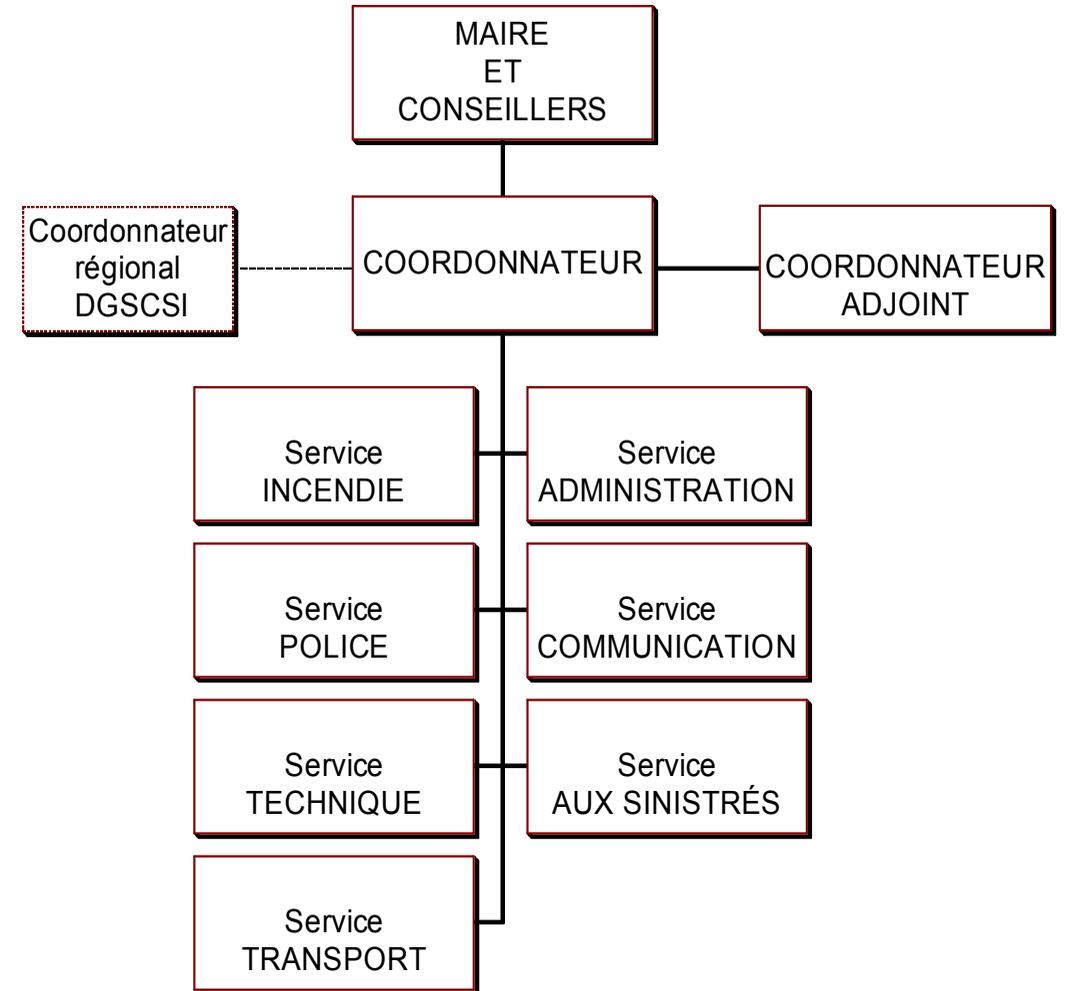
Nous invitons les citoyennes et citoyens à assister à nos réunions du conseil municipal; à ce sujet, consultez le calendrier des activités de ce journal afin de connaître les dates de nos réunions qui se tiennent à 19 h 30.

Recevez Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

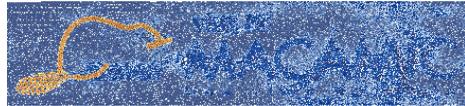
Daniel Rancourt

Maire

ORGANISATION MUNICIPALE EN SITUATION DE SINISTRE
Organigramme de l'OMSC, tel que proposé par la Sécurité civile du Québec



Informations municipales



Aux contribuables de la ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la ville de Macamic :

QUE : Les règlements suivants ont été adoptés par la municipalité :

03-023 Règlement relatif à la numérotation des maisons et bâtiments sur l'ensemble du territoire de la ville de Macamic;

03-025 Règlement relatif aux frais d'administration et à la tarification pour le paiement des biens et

services offerts;

03-026 Règlement sur les nuisances;

03-027 Règlement de tarification du service des incendies pour les interventions dans le cadre d'incendie d'automobile des non-résidants.

QUE : Les règlements ci-haut mentionnés sont déposés au bureau du secrétaire-trésorier de la ville de Macamic, au 1, 7e Avenue Ouest et que toute personne intéressée peut les consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Macamic, ce vingt-cinquième jour de mars 2003.

Nicole Bouffard
Secrétaire-trésorière adjointe

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MACAMIC
M.R.C. D'ABITIBI-ouest

AVIS DE PROMULGATION

À tous les électeurs de la ville de Macamic

AVIS est, par la présente, donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la ville de Macamic que le règlement numéro 03-024 décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2) a été adopté par le conseil municipal le 24 mars 2003;

QUE : Les intéressés pourront consulter ledit règlement au bureau de la

municipalité;

QUE : Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Macamic, ce dixième jour d'avril 2003.

Nicole Bouffard
Secrétaire-trésorière adjointe

Aux propriétaires des résidences desservies par les réseaux d'aqueduc et d'égout de la municipalité

Nous désirons rappeler à tous les propriétaires de résidences desservies par les réseaux d'aqueduc et d'égout de l'ancienne ville de Macamic de l'importance que vous connaissiez bien la localisation à la limite de votre propriété des points précis du branchement à nos réseaux de vos entrées et sorties de services.

Dorénavant, lorsque nous devons effectuer des recherches sur vos propriétés pour localiser vos services, à votre demande, des frais de 40 \$ l'heure, avec un montant minimal de 15 \$, seront exigibles de votre part pour couvrir les déboursés encourus par la municipalité pour ce travail.

Profitez de la prochaine saison estivale pour localiser vos services, si ce n'est déjà fait.

Information : (819) 782-4604 poste 224



Semaine du grand nettoyage

Vous désirez vous départir de gros rebuts et d'articles encombrants, profitez de la semaine du grand nettoyage qui se tiendra du 5 au 9 mai en fonction de la journée normale de la collecte des ordures ménagères.

Information : 782-4604 poste 224

Numérotation civique des propriétés sur le territoire de la ville de Macamic

Suite à l'adoption par le conseil municipal le 10 mars 2003 du règlement 03-023 concernant le sujet en titre, tous les propriétaires ont l'obligation immédiate de s'y conformer.

Les propriétaires concernés ont déjà été avisés il y a plusieurs semaines des changements concernant la nouvelle numérotation civique.

Ainsi, un seul numéro doit être affiché sur votre propriété, et ce, selon les dispositions suivantes :

Article 3

Les numéros des maisons et autres bâtiments auront une hauteur minimale de dix (10) centimètres (4 pouces) et seront fournis et payés par le propriétaire;

Ils devront être installés au plus tard le 1er mai 2003 sur la façade principale, à un endroit visible du chemin. Dans les cas où les maisons ou les bâtiments sont situés à plus de 50 mètres (164 pieds) de l'emprise du chemin, les plaques seront installées d'une façon visible à moins de dix (10) mètres (33 pieds) de l'emprise de la rue ou du chemin.

Article 4

Tout propriétaire a l'obligation de se conformer aux présentes dispositions dudit règlement.

Article 5

Toute personne qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement est passible d'une amende de cent dollars (100 \$) plus les frais.



Nous remercions la majorité des gens concernés pour les changements déjà effectués et demandons aux autres d'agir immédiatement pour ne pas compromettre, entre autres, votre sécurité et celle des autres lors des appels au 911.

Information : 782-4604 poste 223 ou 227

RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL

Adresses postales

Bien que nous poursuivions nos démarches auprès de Postes Canada afin de faire reconnaître le secteur Colombourg dans le libellé des adresses postales, Postes Canada désire rappeler à toutes les personnes ayant été avisées de modifier leur adresse postale pour la livraison du courrier que le délai de six mois accordé pour que les gens en aient effectué le changement **vient à expiration le 18 mai 2003.**

À partir du 19 mai 2003, la correspondance dont les adresses visées n'auront pas été modifiées sera retournée automatiquement aux expéditeurs.

Aux contribuables de la ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par le secrétaire-trésorier de la ville de Macamic, que :

Lors de son assemblée ordinaire du 14 avril 2003, à 19 h 30, le conseil municipal de la ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

Partie du lot 31B-15 du Rang 3
Canton Royal-Roussillon
Propriétaire : M. Pierre Mandeville

Considérant que les bâtiments secondaires, la superficie du garage et l'emplacement de la piscine n'ont pas été implantés en conformité avec les règlements municipaux de l'ancienne paroisse de Macamic, l'objet de la présente demande est le suivant :

- Permettre que les bâtiments secondaires détachés, bien que conformes au règlement municipal de zonage, soient autorisés en cour avant, et ce, considérant la configuration du terrain.
- Permettre la superficie du garage à 122,6 mètres carrés alors que la superficie maximale autorisée pour

un garage pouvant loger trois véhicules est de 111,3 mètres carrés.

- Permettre le maintien de la piscine hors-terre en cour avant alors que les piscines sont autorisées en cour latérale et cour arrière seulement.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée du 14 avril 2003, à 19 h 30, au 1, 7e Avenue Ouest, Macamic.

Donné à Macamic, ce 10 avril 2003.

Denis Bédard, secrétaire-trésorier

Règlement 03-025

La municipalité a adopté le règlement relatif aux frais d'administration et à la tarification pour le paiement des biens et services offerts.

Nous désirons informer les contribuables du montant de certains frais qui pourraient les concerner, à savoir :

- chèque sans provision 30 \$
- avis de conformité pour les installations septiques 10 \$
- copie supplémentaire du compte de taxes 2 \$
- émission d'un reçu émis antérieurement 2 \$
- recherche du service d'entrée d'eau et d'égout (localisation) 40 \$/h minimum 15 \$
- dégelage des ponceaux privés 55 \$/h minimum 55 \$

**Information : (819) 782-4604
postes 223 ou 227**

Comité consultatif d'urbanisme

Le comité consultatif est formé pour procéder à l'analyse des demandes de

dérogations mineures qui sont présentées par les propriétaires de la municipalité.

Ces demandes peuvent viser, entre autres, à déroger aux normes d'implantation d'un bâtiment, aux marges de recul, à la superficie d'un terrain, etc.

Le comité, composé de bénévoles, reçoit les demandes, les analyse et fait des recommandations au conseil municipal qui décide de leur acceptation ou non.

Pour compléter sa composition, nous recherchons une personne du secteur Colombourg pour assurer une bonne représentativité du territoire.

Vous avez un intérêt, contactez monsieur Denis Bédard au 782-4604 poste 238.

La bibliothèque

Macamic (Nouveautés)

➔ La guerre des Bush
Éric Laurent

➔ L'aigle solitaire
Danielle Steel
(Don Club Lions)

➔ Et Angélil créa Céline
Jean Beaunoyer

➔ Les carrières d'avenir 2003
(Don Caisse populaire)

➔ Un peuple et son avare
Luc Bertrand

➔ J'ai tout caché derrière mes
sourires
Chantal Pary

➔ Mary l'Irlandaise
Maryse Rouy

➔ La maison des regrets
Denis Monette
(Don Club Lions)

➔ Les lupins sauvages
Charlotte Link

➔ Et si la mort m'aidait à vivre
Suzanne Bernard

➔ Les chemins secrets
Gabrielle Roy

➔ Afin que naisse le jour
Anne LeClaire

➔ Taxi pour la liberté
Gilles Gougeon

➔ Ce cher Fred
Tania Kindersley

➔ Aurore l'enfant martyr
André Mathieu



➔ Le plus beau des mensonges
Belva Plain
(Don Club Lions)

➔ 60 conseils anti-stress
Marie Borrel

➔ La belle Angélique
Nadine Grelet

➔ Docteur Campagne
André Mathieu

➔ La famille Hudson
Tome 3 : L'oeil du cyclone
Tome 4 : Au-delà de l'arc-en-ciel
Virginia C. Andrews

Secteur Colombourg



Il y aura une activité organisée par la bibliothèque portant sur les fleurs annuelles et vivaces de notre région avec madame Sylvie Turcotte, le 21 mai 2003; le prix d'entrée est de 3 \$ par personne. Veuillez donner vos noms à Colette Labbé au 333-4444, Noëlla Royer au 333-4466 ou Sylvie Blais au 333-6467. Venez en grand nombre.

Nous remercions la population de Colombourg pour sa participation au brunch du 20e anniversaire de la bibliothèque. Merci aux enseignantes et aux élèves du Pavillon de Colombourg; un livre fait par les élèves est vendu au coût de 5 \$.

Merci aux bénévoles qui ont donné de leur temps pour préparer et servir le brunch de la bibliothèque.

La page communautaire



Club Lions de Macamic inc.

La venue du printemps est la période de l'année où les Lions sortent de leur tanière et préparent leurs activités pour la prochaine saison, activités qui sont les suivantes :

Le dimanche 4 mai 2003 : Vente de garage

Les gens passionnés ou non par les ventes de garage se donnent rendez-vous au Centre récréatif pour venir se procurer des trésors qu'on ne retrouve que dans nos ventes de garage.

Le samedi 17 mai 2003 : Journée de la sécurité à bicyclette



Tout comme les années passées, les jeunes se donnent rendez-vous au Centre récréatif et participent à des concours d'habileté, des sessions d'information sur la sécurité à bicyclette, des participations à différents tirages, etc.

30-31 mai et 1^{er} juin 2003 : Show & Shine

Exposition de voitures anciennes
Compétitions d'hommes forts de calibre international
Tir à la brouette

Tir de pick-up
 Balance
 Tir de pick-up avec harnais
 Show de boucane
 Mini-tournoi de pompiers
 Vente de billets pour le tirage de plusieurs prix

Cette année, le Show & Shine se déroulera durant trois jours, en collaboration avec la Ville de Macamic, la Corporation de développement de Macamic ainsi que l'implication des membres des différents organismes locaux; cette activité se voudra être :

LA FÊTE AU VILLAGE

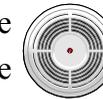
Sous la gouverne des Lions, plusieurs personnes sont fières de nous appuyer et de nous aider à faire de cette activité une réussite. Le seul domaine dans lequel nous n'avons aucun contrôle, c'est la température qui, nous l'espérons, sera clémente.

Michel Boisclair
Président du Club Lions de Macamic



Brigade des pompiers volontaires de Macamic

Comme cela se fait depuis plusieurs années, les pompiers profiteront des beaux jours du printemps pour faire leur visite annuelle des résidences de la municipalité;



à cette occasion, ils feront l'inspection des détecteurs de fumée. Un détecteur de fumée doit être installé à chaque étage où l'on retrouve une chambre à coucher et doit être fonctionnel.

Les pompiers, toujours bien identifiés, visiteront les foyers du 3 au 10 mai.

Avec l'arrivée du printemps, on pense souvent feu d'herbe. Il est à noter qu'il est strictement interdit de faire brûler l'herbe des champs et autres endroits.

Lorsqu'un pompier se présentera à votre porte entre le 3 et le 10 mai, sachez bien le

recevoir car il représente quelqu'un d'important dans votre municipalité.

Rapport annuel 2002

Au cours de l'année 2002, les pompiers ont sorti dix-sept fois, dont cinq à l'extérieur de leur territoire pour venir en aide aux pompiers de La Sarre lors des incendies survenus au garage municipal, au bâtiment anciennement Les Maisons Gobeil, à un édifice à logements sur la 5e Avenue et à une maison sur la route 393 sud; de plus, nous avons été appelés pour un incendie dans une maison du secteur Colombourg.

Les autres sorties (12) sont réparties comme suit :

Macamic	:	9
Authier	:	3
Authier-Nord	:	0

Chazel : 0

Ces sorties sont classifiées comme suit :

Cheminées : 3
 Véhicules : 0
 Bâtiments : 4
 Herbe et forêt : 5
 Fuites de gaz : 0
 Fausses alertes : 0

Les pertes matérielles engendrées par ces incendies se chiffrent à environ 100 000 \$; parmi ces pertes, l'on retrouve un incendie dans une grange contenant différents véhicules et autres biens ainsi qu'un incendie dans un garage privé dans lequel on retrouvait deux véhicules.

En plus des sorties pour des incendies, la brigade a dû intervenir avec les pinces de désincarcération trois fois au cours de l'année, soit à Taschereau, à Poularies et sur le chemin de Matheson.

À l'automne, les pompiers ont délaissé leur habit vert pour un uniforme plus

conventionnel et similaire à celui de toutes les brigades du Québec.



Six pompiers ont reçu de la formation, totalisant 225 heures.

Au cours de l'année 2002, trois nouveaux pompiers ont joint les rangs de la brigade, soit messieurs Sébastien Carrier, Christian Coulombe et Dany Hélié; par contre, un pompier a dû quitter, soit monsieur Alain Mélançon qui comptait plus de sept ans d'ancienneté, ce qui porte le nombre de pompiers à 21.

Suite à un concours de slogans lancé dans les écoles, on retrouve, au-dessus de l'affiche de prévention de la brigade, les slogans gagnants.

Roger Alain
 Secrétaire-trésorier

**Invitation du comité de pastorale
 paroissiale du secteur Colombourg**

Les couples du secteur Colombourg qui célébreront 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60 années et plus de mariage cette année sont invités à la célébration du 11 mai prochain, à 9 heures 30, pour la Fête de la fidélité; à cette occasion, vous pourrez renouveler les voeux prononcés lors de votre union. Les couples ayant déjà participé sont les bienvenus. Invitez parents et amis; si vous connaissez des couples qui se sont mariés à Colombourg mais qui n'y résident plus, invitez-les également.

Après la messe, un brunch sera servi à la salle communautaire. Nous soulignerons aussi la fête des Mères.

Prière de donner vos coordonnées avant le 2 mai 2003 à :

Madeleine Noël au 333-5201 ou Marie-France Castonguay au 333-9248

Bienvenue à tous!

Fermières de Colombourg

Les réunions ont lieu le 2e mercredi de chaque mois à 19 heures.

Si vous voulez faire partie d'un groupe dynamique, venez faire un tour à une réunion de Fermières; il y a des démonstrations, des échanges sur la famille, les plantes, des échanges de boutures, etc. Vous pouvez faire du tissage, soit de catalognes, de serviettes ou des tapis en chenille; il suffit de s'abonner, l'abonnement est de 20 \$ par année.



Balayage des rues

Vous êtes âgé entre 10 et 17 ans et intéressé à balayer les rues ou à racler les parcs, vous pouvez dès maintenant donner votre nom au bureau de l'hôtel de ville, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h ou en téléphonant au 782-4604 poste 221.



Rubrique informative

Éclairage des terrains de tennis et de baseball

La municipalité met des systèmes d'éclairage à la disposition des utilisateurs des terrains de tennis et de baseball.

À l'approche de la saison où ces terrains seront utilisés, nous souhaitons la collaboration des personnes qui allument les lumières pour y jouer, d'avoir l'amabilité de les éteindre au départ, et ce, afin de respecter le voisinage et d'éviter des coûts inutiles en électricité.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

Source : Denis Bédard, dir. gén.
782-4604 poste 238

Programme Réno-Village

Veillez prendre note que vous avez jusqu'au 1er mai 2003 pour déposer une demande au programme Réno-Village.

Nous vous informons que les demandes des années antérieures ne sont plus valides. Pour information, vous pouvez communiquer avec la responsable du dossier, madame Jocelyne Laforest.

Inscription à la pré-maternelle pour Macamic

Je suis présentement en période d'inscription pour la pré-maternelle pour septembre 2003. Pour être éligible, l'enfant devra avoir quatre ans au 1er octobre 2003. Il fréquentera l'école à raison de deux demi-journées par semaine, soit environ deux heures et quart. Il y a possibilité de transport scolaire pour aller ou retour pour les enfants qui résident

dans les rangs.

La pré-maternelle sera un milieu d'éveil pour votre enfant; les activités qu'il vivra en classe, soit causeries, histoires, chansons, bricolage, arts plastiques, jeux éducatifs, casse-tête et ordinateur favoriseront l'apprentissage des notions de base chez votre enfant de quatre ans. Elle l'initiera à la vie en groupe pour acquérir ainsi des bases solides pour son entrée en milieu scolaire. J'enseigne dans ce domaine depuis 17 ans.



Pour plus de renseignements, veuillez me contacter et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions. Faites vite car les places sont limitées.

Technicienne d'éducation en service de garde

Sandra Jalbert

191, rue Bégin

Ste-Germaine Boulé (Québec)

JOZ 1MO

(819) 787-6104

Marrainage à l'Entre-Acte « Maison de la Famille »

Nous avons un **URGENT BESOIN** de marraines et parrains bénévoles pour tous les secteurs de l'Abitibi-Ouest, particulièrement pour le secteur Taschereau.

Vous avez le goût de vous impliquer auprès des familles, vous avez envie de vivre des expériences enrichissantes et valorisantes, vous avez au moins trois heures par semaine à offrir, vous voulez partager votre expérience parentale avec une autre famille ayant des enfants de 0-2 ans ou qui attend la naissance d'un enfant en offrant du support, des conseils, du repos, une famille a besoin de vous! Nous avons besoin de vous, maintenant! C'est le temps de vous impliquer!

Informez-vous sur le MARRAINAGE à L'ENTRE-ACTE « Maison de la

Famille » de La Sarre au 333-2670 et demandez Chantal Gamache. Nous desservons tout le territoire de la MRC.

Toutes les personnes ayant le goût d'offrir de leur temps sont les bienvenues. Pour information, appelez au 333-2670.

L'Entre-Acte « Maison de la famille »

Besoin urgent

Nous avons un besoin urgent de couches jetables, de couches de coton, de purée pour bébés; pour nous les offrir, appelez au 333-2670. Nous acceptons aussi tout autre article de maternité ou d'enfants de 0-2 ans : vêtements, parcs, chaises hautes, sièges d'autos moyens, centres d'activités stationnaires, etc.



Conteneurs
 Nous désirons rappeler aux citoyens qu'il est interdit de jeter dans les conteneurs du Centre récréatif des matières qui ne brûlent pas ou brûlent difficilement, ex. ferraille, appareils électroménagers, pneus, etc.

Vous pouvez disposer de tels objets en les apportant au dépotoir le samedi.

Merci de votre collaboration.

Source : **Madame Joëlle Rancourt**
Secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de Roussillon
782-4604 poste 223

Besoins actuels

Nous sommes à la recherche d'équipement informatique, bureau et chaise de bureau, d'un divan modulaire ou de causeuses. Si vous avez des articles à donner, appelez au 333-2670. Ces articles seront grandement appréciés.

Bénévolat

Le calendrier des activités

Avril	13	Brunch au Club de l'Âge d'Or de Macamic
	14	Réunion du conseil municipal à 19 h 30
	26	Soirée de danse avec musiciens au Club de l'Âge d'Or de Macamic
	28	Réunion du conseil municipal à 19 h 30 (à confirmer)
Mai	4	Soirée de danse du Club de l'Âge d'Or du secteur Colombourg à la salle communautaire à 19 h 30 (la fête des Mères sera soulignée)
	11	Brunch au Club de l'Âge d'Or de Macamic
	12	Réunion du conseil municipal à 19 h 30
	24	Soirée de danse avec musiciens au Club de l'Âge d'Or de Macamic
	26	Réunion du conseil municipal à 19 h 30 (à confirmer)
Jun	1	Soirée de danse du Club de l'Âge d'Or du secteur Colombourg à la salle communautaire à 19 h 30 (la fête des Pères sera soulignée)
	8	Brunch au Club de l'Âge d'Or de Macamic
	9	Réunion du conseil municipal à 19 h 30

Danse en ligne le 1er samedi de chaque mois, à 20 heures, au Centre récréatif de Macamic, avec Louise et Jean-Guy Dupuis.

La Fabrique de Macamic vous invite à son **BINGO** au sous-sol de l'église tous les dimanches à 18 heures 45; 2 600 \$ en prix remis chaque semaine. À 20 heures 30, bingo en réseau. Entrée au choix : 18 faces pour 18 \$ ou 12 faces pour 15 \$. Bienvenue à tous!

Bingo tous les mardis à 18 h 45

Centre récréatif de Macamic - Gros lot 1 400 \$ toutes les semaines
Entrée 15 \$

Participez au bingo en réseau au Québec : gros lot variant entre 15 000 \$ et 25 000 \$; celui-ci a été gagné à plusieurs reprises dans notre salle.



Heures d'ouverture de la bibliothèque

Colombourg

Le mercredi de 19 heures à 20 heures 30;
un mardi aux deux semaines de
12 heures 30 à 15 heures;
le dimanche de 10 heures 15 à 11 heures 30

Macamic

Le mercredi de 14 heures à 16 heures
et de 19 heures à 21 heures

La prochaine parution de l'Info-Mak sortira le 12 juin 2003; **la date limite pour apporter vos textes est le 9 mai 2003**; veuillez les faire parvenir à l'hôtel de ville ou par télécopieur au 782-4283.

Pour nous rejoindre

Les heures d'ouverture de nos bureaux administratifs à l'hôtel de ville sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Le numéro de téléphone est **(819) 782-4604**

	<u>Poste</u>
Monsieur Denis Bédard	Directeur général 238
Madame Joëlle Rancourt	Secrétaire-trésorière adjointe 223
Madame Nicole Bouffard	Secrétaire-trésorière adjointe 227
Madame Lucette Bastien	Coord. aux associations sportives et de loisirs 230
Monsieur Ghislain Deschênes	Agent de développement de la Corporation 225
Monsieur Stéphane Labrie	Gestionnaire et opérateur privé du Centre Joachim-Tremblay 231
Bureau de l'animation en loisirs	233
Monsieur Renald Mélançon	Usine de filtration 240 ou 241
Monsieur Richard Michaud	Contremaître 224 ou 239
Madame Jocelyne Laforest	Secrétaire de direction 221
Gare	244
Restaurant du Centre Joachim-Tremblay	237
Info-loisirs	Horaire des activités 2
Service d'urgence 24 heures	(pour bris d'aqueduc ou d'égout) 5
Madame Suzanne Poliquin	Office municipal d'habitation 787-6340
Urgence (police, service d'incendie, ambulance)	9-1-1

Télécopieur Ville de Macamic :

(819) 782-4283

Télécopieur Centre Joachim-Tremblay :

(819) 782-4464

Adresse électronique :

villemacamic@cablevision.qc.ca

